



Secrétariat du Maire

Tél. : 04 50 39 39 43
Fax : 04 50 36 75 70

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 31 mai 2010 à 19 heures

Présidence : Monsieur Bernard BOCCARD, Maire

Secrétaire de séance : Madame Frédérique MEYNET

Présents : Mmes et MM. Claude ANTHONIOZ, Antoine BAZIN, Jacky BERNARD, Bernard BOCCARD, Frédérique BOLLON, Corinne BOURDIER, Serge CHARDON, Paulette CLERC, Claude CORVI, Françoise DOUCHANT, Didier ESPOSITO, Sandrine GENTIL, Jean Luc GUYOT, Roland HUISSOUD, Sophie KARPOFF, Frédérique MEYNET, Gérard MEYNET, Chantal ODEYER, Jean PELLOUX, Georgette ROUILLAT, Bernard TILLE, Valentin VESPASIANO et Gérard VUILLEMEY.

Absents excusés et représentés : Marie Hélène BRON, Aurélie GIVONETTI, Sylvie GONNEAU et Jeanne GRANGE qui ont respectivement donné pouvoir à Frédérique MEYNET, Paulette CLERC, Corinne BOURDIER, Françoise DOUCHANT ;

Absents excusés : Elodie BENDOTTI et Christine DALLMAYR

Absents : /

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2010

Lieu : Maison des Sociétés – 49 rue du Clos des Mésanges – 74380 Cranves-Sales

Nombre de conseillers : 29 - **Quorum** : 15 – **Présents** : 23 + 4 pouvoirs

ORDRE DU JOUR

1. Installation de Mme Sophie Karpoff, dans ses nouvelles fonctions de conseillère municipale de la liste « La nouvelle ambition pour Cranves-Sales », en remplacement de Monsieur Philippe GEVAUX, conseiller municipal décédé
2. Désignation du secrétaire de séance,
3. Approbation du procès verbal de la séance du 03 mai 2010
4. Adoption de l'ordre du jour,
5. Bâtiments communaux – attribution des marchés des travaux d'extension des locaux du restaurant scolaire
6. Affaires foncières – Cession de terrains communaux « Les Vignes de Thonon » à la société « Résidences Bernard Teilland »
7. Affaires foncières – acquisition des parcelles situées route des Fontaines, appartenant à la SCI GFDi8
8. Affaires foncières - acquisition d'une parcelle d'une superficie de 1m² route de la Nussance,
9. Budget 2010 – TLE – demande de remise des pénalités de retard dues par le pétitionnaire du permis de construire 094 06 H 0045
10. Tarifs – Modification des tarifs d'occupations temporaires du domaine public
11. Affaires générales - convention de mise à disposition d'un archiviste du Centre de Gestion de la Haute Savoie
12. Commission municipale - élargissement de la commission municipale « affaires scolaires-périscolaires »
13. Questions diverses
14. Compte rendu des délégations exercées par le Maire
15. Compte rendu des commissions

1. INSTALLATION DE Mme KARPOFF

Monsieur le Maire rappelle le décès de Monsieur Philippe GEVAUX, conseiller municipal. Il demande une minute de silence en son hommage.

Suite au décès le 19 mai 2010 de Monsieur Philippe GEVAUX, conseiller municipal élu de la liste « La Nouvelle Ambition pour Cranves-Sales », Monsieur le Maire rappelle, en application des dispositions de l'article L. 270 du Code électoral, qu'il convient de procéder à son remplacement.

Il a donc appelé à siéger à la place de Monsieur Philippe GEVAUX, Madame Sophie KARPOFF venant immédiatement après le dernier élu de la liste en question.

Le Conseil Municipal ayant été régulièrement complété et convoqué, Monsieur le Maire installe Madame Sophie KARPOFF dans ses fonctions de conseillère municipale.

2. DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

En application des dispositions de l'article L. 1221.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit à l'unanimité Madame Frédérique MEYNET au poste de secrétaire de séance.

3. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 03 mai 2010

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 03 mai 2010

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil adopte à l'unanimité l'ordre du jour joint en annexe de la convocation du 19 mai 2010

5. BATIMENTS COMMUNAUX – AGRANDISSEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE – ATTRIBUTION DES LOTS

Monsieur le Maire expose que le projet d'extension des locaux du restaurant scolaire, a été approuvé par délibération du 04 mai 2009.

La consultation des entreprises par un marché à procédure adaptée a été lancée le 20 avril 2010.

L'ouverture des plis a été effectuée le 17 mai 2010 par le représentant du pouvoir adjudicateur, et l'analyse des offres le 27 mai 2010.

Mr Esposito intervient pour expliquer les écarts de prix entre le montant estimé en phase APD (avant projet définitif) et celui résultant de l'appel d'offres (environ 40 000€ de plus value) : ainsi, l'étude de sol qui a été réalisée préalablement à la passation des appels d'offres a révélé que les matériaux soutenant le sol actuel étaient fragiles. En conséquence, d'une simple réfection de la dalle, prévue dans l'APD, il a fallu chiffrer la réhabilitation complète des fondations du sol, afin de le consolider. Cela entraîne un surcoût important au niveau du lot « terrassement »

Mr Guyot intervient pour notifier son désaccord à l'égard de l'esthétique de ce futur bâtiment (toit plat + ossature bois qui vieillit mal). A ce titre, il s'abstiendra

Vu le décret 2009.1702 du 30.12.2009, et la délibération du conseil municipal de Cranves-Sales du 08 février 2010,

Vu les estimations financières du coût des travaux en phase APS (454 798.00 € HT) et en phase APD (526 408.60 € HT),

Vu le tableau récapitulatif des entreprises les mieux-disantes, joint en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix pour et une abstention,

- **décide d'attribuer les marchés de travaux d'extension des locaux du restaurant scolaire aux entreprises citées dans le tableau joint en annexe.**
- **Prend note que les montants des marchés s'élèvent à la somme de 567 561.53 € HT**
- **donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette décision.**

6. AFFAIRES FONCIERES – CESSION DE TERRAINS COMMUNAUX « LES VIGNES DE THONON »

Monsieur le Maire,

VU l'estimation des services fiscaux en date du 1^{er} juillet 2009,

Considérant l'offre d'acquisition, formulée par la société « Résidences Bernard Teilland » des terrains communaux cadastrés E. 1981, E 1982, E 1983, E 1984, E 1985 et E 1986, pour un montant de 1 100 000 € HT.

Mr le Maire rappelle qu'il y a eu de nombreuses candidatures concernant ce projet. Dans les contraintes imposées par la commune, il a été demandé une limitation de la hauteur des bâtiments (R+2) et une harmonisation esthétique de ces bâtiments avec les logements « halpades » qui jouxtent le terrain vendu. Le promoteur qui a été retenu s'est engagé par le biais de sa promesse de vente à respecter ces conditions. Il faut aussi rappeler que le projet de logements futurs contiendra 43 logements dont 7 logements aidés

Mr Guyot demande combien de logements sont contenus dans l'ensemble de logements sociaux « Halpades » se trouvant à proximité des terrains vendus par la commune ?

Mr le Maire répond que cet ensemble compte 36 logements aidés

Mr Guyot indique qu'il aurait été préférable d'harmoniser le nombre de logements dans les deux ensembles immobiliers

Mr le Maire répond que ce n'est pas le nombre de logements qui constitue la grandeur du projet immobilier, mais plutôt le type de logements envisagé

Mme Clerc demande si la voie d'accès à ce futur projet sera la même que celle menant aux logements Halpades ?

Mr le Maire répond que la voie d'accès envisagée sera celle qui mène à la petite copropriété située juste après l'ensemble Halpades

Mr Chardon constate que le quota réglementaire de logements aidés dans ce projet (20%) n'est pas respecté

Mr le Maire reconnaît qu'il manque 1 logement aidé pour atteindre le quota de la loi SRU, mais il rappelle que l'ensemble immobilier Halpades jouxtant ce futur projet est composé uniquement de logements aidés. L'équilibre global entre les deux ensembles de logements sera largement respecté

Mr Chardon explique qu'il conviendra de bien faire attention à ce que les logements aidés soient gérés par un bailleur social

Mr le Maire répond que cela est déjà fait

Mr Chardon se demande comment les équipements publics communaux (écoles....) pourront absorber le flux d'habitants généré par un tel projet

Mr le Maire indique que cette thématique sera abordée à la fin de la séance

Mr Chardon reconnaît que financièrement, l'opération est bonne pour la commune

Mr Esposito intervient pour indiquer que le COS de ce futur projet est de 2800M2, soit un COS de 0.53. Ce COS peut paraître dense, mais sur cette zone de Cranves Sales, il n'existe pas de réglementation du COS (illimité en théorie). Avec une telle réglementation, on aurait pu laisser un projet très dense se réaliser, ce qui n'est pas le cas. Il faut se satisfaire qu'une cohérence environnementale ait été respectée

Mr le Maire rappelle que la limitation de la hauteur des bâtiments à R+2, a été imposée aux constructeurs. Or, on constate que les recours formés contre la commune sont très souvent motivés par une hauteur de bâtiments trop importante. Avec ce projet, cela ne devrait pas être le cas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **approuve la vente par la Commune de Cranves-Sales, à la société « Résidences Bernard Teilland », des terrains situés route des Pérosais, au lieudit « Vignes de Thonon », cadastrés E. 1981, E 1982, E 1983, E 1984, E 1985 d'une surface de 5251 m², et de 4/5 e indivis de la voie d'accès cadastrée E. 1986, d'une surface de 1266 m², pour un montant de 1 100 000 € HT.**
- **approuve les éléments du projet de promesse de vente, qui sont les suivants :**
 - **Durée d'exécution expirant le 30 avril 2011(avec prorogation maximum de 6 mois)**
 - **Délais de réitération de l'acte notarié au 30 avril 2011**
 - **Versement d'une indemnité d'immobilisation fixée à 5 % du prix de vente, soit 55 000 € HT dans un délai fixé à 2 mois de la date de signature de la promesse de vente.**
 - **Condition suspensive : dépôt d'un permis de construire avant le 15 septembre 2010, pour la réalisation d'une SHON de 2 800 m² de logements.**
- **autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente entre la commune de Cranves-Sales et la société « Résidences Bernard Teilland »**

7. AFFAIRES FONCIERES – ACQUISITION PROPRIETE « GFD18 » ROUTE DES FONTAINES

Monsieur le Maire expose au Conseil que les parcelles de terrains sises au lieudit « Les Tattes » et cadastrées E. 2035, 2734, 2735, 2329 et 2328 d'une surface de 9769 m², sont à vendre.

Afin de constituer des réserves foncières, et au regard de leur emplacement stratégique (proximité du complexe sportif, du chef-lieu et des axes routiers), il est proposé au Conseil municipal d'acquérir ces terrains,

Mr le Maire rappelle que ces terrains sont très bien situés, en pleine entrée de Cranves Sales. Les discussions avec le propriétaire ont été délicates car celui-ci cherchait depuis plusieurs années à édifier sur ces terrains un commerce alimentaire, ce qui n'était plus compatible avec le SCOT. Le propriétaire, depuis ces différents refus, cherchaient à implanter un drive alimentaire ou un restaurant.

Ces discussions ont finalement abouti à un accord du propriétaire pour une vente de la totalité du ténement à la commune, sur un montant de 1 100 000€ TTC, prix satisfaisant.

Mr Chardon demande quel sera le devenir des parcelles en bordure des terrains concernés par l'acquisition.

Mr le Maire répond que ces parcelles sont communales pour la plupart, ou intercommunales.

Mr Chardon ajoute que cela est important, car la commune maîtrise le foncier sur cette zone.

Le Conseil municipal,

VU l'article L. 1111.1 du Code général de la propriété des personnes publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

VU l'inscription au budget 2010 du montant nécessaire à l'acquisition,

VU l'estimation du bien réalisée par le Service des Domaines en date du 03.09.2009,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition des terrains cadastrés E. 2035, 2734, 2735, 2329 et 2328 pour un prix maximum de 1 100 000 € TTC,**

8. AFFAIRES FONCIERES – ACQUISITION TERRAIN ROUTE DE LA NUSSANCE

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux d'aménagement de la route de la Nussance, qui ont eu lieu en 2006 et 2007, des régularisations foncières ont été effectuées (délibération du 01.12.2008 et 06.04.2009).

Il reste une parcelle à acquérir, d'une superficie de 1 m², appartenant à M. Braizat, cadastrée section E 3213.

Il est proposé au Conseil municipal de régulariser cette acquisition, pour un montant de 35 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **décide d'acquérir la parcelle cadastrée E. 3213 d'une superficie de 1 m², pour un prix fixé à 35.00 € toutes taxes et indemnités comprises.**
- **donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette décision.**

9. BUDGET 2010 – TLE – DEMANDE DE REMISE DE PENALITES DE RETARD

Monsieur le Maire expose que si le Trésor public est seul compétent pour accorder des délais de paiement aux redevables qui le sollicitent, la remise des pénalités encourues pour non paiement de la taxe locale d'équipement à l'échéance, est de la compétence exclusive de la collectivité bénéficiaire du produit de la taxe, en vertu des articles 1727 et 1731 du Code général des Impôts.

Il informe le Conseil qu'il a reçu une demande de remise de pénalités de retard concernant M. Jean François De Montmollin qui a acquitté avec un peu de retard, sa taxe locale d'équipement relative à son permis de construire n° 094 06 H 0045.

En date du 21 avril 2010, la Trésorerie de Rumilly a donné un avis favorable à la demande de remise.

Il propose à l'assemblée de suivre cet avis.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide** la remise des pénalités de retard dues par le pétitionnaire pour non paiement à l'échéance de la TLE afférente au permis de construire n° 094 06 H 0045.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision et à sa conclusion

12. CONSEIL MUNICIPAL – COMMISSION MUNICIPALE – COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES-PERISCOLAIRES

Mr le Maire explique que lorsque le mandat a débuté en mars 2008, il était difficile d'évaluer l'importance du nombre de logements en cours ou en instance de construction à Cranves Sales, et dès lors, de prévoir les augmentations des inscriptions scolaires.

En effet, pour accueillir tous les nouveaux habitants, il faut faire évoluer l'offre éducative

En conséquence, et au regard des effectifs prévisionnels pour la prochaine rentrée scolaire, il convient d'étoffer les différentes perspectives réalisées depuis 2 ans sur l'évolution du groupe scolaire

A cette fin, les services municipaux ont été sollicités pour travailler sur ce sujet (programmation des besoins...). Afin de concrétiser ces études, et de fixer une feuille de route structurée qui puisse orienter la commune en matière d'équipements scolaires, il est nécessaire de créer une commission municipale en charge de ce dossier

Pour cela, il est proposé d'élargir la commission « affaires scolaires-périscolaires » existante, aux membres suivants : C Anthonioz, C Corvi, S Gentil, G Vuillemey, D Esposito

Une première réunion aura lieu début juillet 2010

A l'unanimité le Conseil Municipal valide la composition de cette commission chargée de l'étude du devenir du groupe scolaire

Mme Clerc ajoute que d'ores et déjà, il est difficile d'estimer exactement le nombre d'inscriptions générées par les nouveaux logements

13. QUESTIONS DIVERSES

-Réglementation locale sur le brûlage des végétaux, les nuisances sonores et la consommation d'alcool

Mr le Maire souhaite revenir sur les projets d'arrêtés municipaux portant réglementation des domaines suivants : le brûlage des végétaux, les nuisances sonores et la consommation d'alcool sur le domaine public

- **Brûlage des végétaux** : pour cette thématique, un arrêté sera prochainement pris pour interdire le brûlage des déchets végétaux conformément à l'article 84 du règlement sanitaire départemental
- **Nuisances sonores** : il convient de modifier l'arrêté existant, et notamment les horaires durant lesquels les travaux générant des nuisances sonores sont autorisés

Ainsi, après discussions, les horaires seront les suivants :

Lundi au vendredi : 8h-12h 14h-19h
Samedi : 9h-12h 14h-19h

2 conseillers municipaux s'opposent à l'interdiction des travaux « bruyants » le dimanche
1 conseiller municipal s'oppose à l'interdiction des travaux « bruyants » entre 12h et 14h

Mr Meynet demande à ce que l'arrêté précise bien que les travaux susceptibles de causer des nuisances sonores puissent avoir lieu les jours fériés

- Consommation d'alcool :

Mr le Maire indique qu'un arrêté sera pris pour interdire la consommation d'alcool sur certains domaines publics de la commune (chef lieu et complexe sportif). Ces interdictions seront prévues pour des périodes limitées

Mr Guyot demande si ces dispositions s'appliqueront aux manifestations organisées par les associations

Mr le Maire répond que ces événements s'inscrivent dans le cadre de la réglementation sur les débits de boisson ; expressément autorisés. Le cas est le même pour les terrasses publiques.

-Animations locales de l'été 2010

Mr le Maire demande à Mme Clerc et Mr Huissoud d'intervenir pour présenter le programme des fêtes de l'été à Cranves Sales (« Cranves Sales fête l'été »)

Mme Clerc explique que le

- 23 juin après midi aura lieu « troc livres » organisé par la bibliothèque municipale, événement qui invite les habitants de la commune à troquer leur livre. Cette manifestation se déroulera sur la place Torella
- 24 juin à 21H, aura lieu une représentation sous chapiteau du « cirque Troc », organisée par le service culturel

Mr Huissoud informe les conseillers que

- 19 juin à partir de 16h aura lieu la fête de la musique
- Les 26 et 27 juin aura lieu la fête communale

10. TARIFS – OCCUPATIONS TEMPORAIRES DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire

Vu l'article L. 2122.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 87.01 du 06.09.2001 qui fixe le montant des redevances d'occupation du domaine public.

Considérant la nécessité de réévaluer le montant des redevances d'occupation temporaire du domaine public ; qu'en effet, ces tarifs n'ont pas évolué depuis septembre 2001.

Mr Chardon explique qu'il sera important d'exclure l'application de ces redevances pour les associations, le comité des fêtes....

Mr le Maire répond que cela est prévu

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **modifie les tarifs des occupations temporaires du domaine public, suivantes :**
 - **Droits de place concernant toutes les manèges, tables ou bancs, caravanes, camions et voitures, perçus lors des fêtes organisés sur le territoire de la commune de Cranves-Sales :**
 - Jusqu'à 5 m² : 25 €**
 - Par 5 m² en plus : 15 €**
 - **Droits d'occupation du domaine public pour les cirques ou théâtre ambulants ou métiers similaires faisant un court séjour :**
 - m²/jour (seule la surface de toile est facturée) : 0.35 €**
 - **Véhicules aménagés pour usage commercial :**
 - si longueur < 6 mètres/jour : 40 €**
 - si longueur > 6 mètres/jour : 80 €**
- **maintient les autres tarifs en vigueur, prévus par la délibération n° 81.01 du 06.09.2001.**
- **donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette décision.**

11. AFFAIRES GENERALES – MISE A DISPOSITION D'UN ARCHIVISTE – CONVENTION AVEC LE CDG 74

Monsieur le Maire,

VU les articles L 212.1 et suivants du Code du Patrimoine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 232.1.2,

VU le budget primitif 2010 de la Commune,

Considérant la nécessité pour la commune de Cranves-Sales de procéder à un plan de classement et d'élimination des archives municipales,

VU la proposition du Centre de Gestion, en date du 05 mai 2010, pour la mise à disposition d'un archiviste au sein de la Mairie,

Mr Vuillemey demande si la sécurisation des archives est prévue

Mr le Maire répond que les travaux de sécurisation et de confinement des archives municipales, ont été effectués en 2009. Les archives se trouvent ainsi dans deux salles sécurisées au sous sol de la Mairie

Mr Guyot demande si il y a un risque de dépassement du montant des prestations qui seront versées aux archivistes mis à disposition ?

Mr le Maire répond que cela est une possibilité.

Mr Meynet demande si une consultation d'entreprises a été lancée pour le choix du prestataire en charge de la mise aux normes des archives communales

Mr le Maire répond que la consultation n'a pas été réalisée car avec un système de mise à disposition d'archivistes du centre de gestion 74, une procédure de marché public n'est pas nécessaire, et en outre, cette mise à disposition confère toutes les garanties de professionnalisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix pour et une contre,

- **approuve les termes de la convention de mise à disposition d'un archiviste du Centre de Gestion de la Haute Savoie auprès de la Mairie, prévoyant une intervention d'une durée d'environ 95 jours (soit 760 h), au taux de rémunération de 39.50 €/Heure**
- **autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention,**
- **dit que les crédits budgétaires correspondants ont été inscrits au budget 2010, au compte 6554.**

Mr le Maire rappelle aussi que

Le week end du 5 et 6 juin aura lieu la 2^{ème} édition du salon des bêtes étranges (inauguration le samedi 5 juin à 11H)
Le 13 juin aura lieu le 1^{er} anniversaire du marché de Cranves Sales, avec de nombreuses animations et artisans présents

-Remise du prix « évillementiel »

Mme Clerc intervient pour expliquer que la commune de Cranves Sales a obtenu le 1^{er} prix du concours « évillementiel » pour l'événement culturel des villes de – 15000 habitants, organisé par les attachés de presse. Le premier prix de ce concours, d'envergure nationale, a été décerné pour le festival « carnets d'aventure » organisé par le service culturel de Cranves Sales. Il a été remis à Boulogne Billancourt le 27 mai, en présence de 2 représentants de la commune : Mme Clerc, Adjoint aux affaires culturelles, et Mr Mignotte, employé municipal chargé du service culturel
Il faut se féliciter de ce prix, qui permettra à cet événement d'obtenir un rayonnement conséquent

-L'Essentiel n°7

Mr Corvi indique que le 7^{ème} numéro de « L'essentiel » sera disponible à compter du 14 juin. Cette édition présentera les festivités estivales

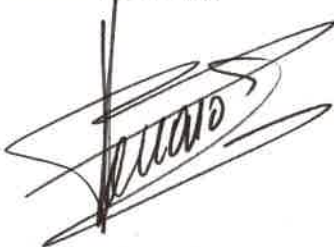
14. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mr le Maire invite les conseillers à prendre connaissance des décisions qui ont été prises sur délégation du Conseil Municipal. Celles-ci n'appellent pas d'observations.

- ☞ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H
- ☞ Le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 19 juillet 2010 à 19H.
- ☞ Mr le Maire remercie la presse et le public

Le président de séance,
Le Maire

Bernard BOCCARD



La secrétaire de séance,

Frédérique MEYNET

